

# ARRETE N°2017-021 PROCLAMATION DES RESULTATS CONSEIL DE L'UFR CULTURE ET COMMUNICATION DE L'UNIVERSITE PARIS 8 SCRUTIN DU 26 JANVIER 2017

#### LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS 8

Vu le code de l'éducation;

Vu les articles D719-1 et suivants du code de l'éducation;

Vu les statuts de l'UFR Culture et communication ;

Vu l'arrêté n°2016-192 de la présidente de l'université Paris 8 ;

Vu les statuts de l'université Paris 8;

Vu les procès-verbaux relatifs au déroulement et aux résultats des opérations électorales du 26 janvier 2017 ;

#### ARRETE

## Article 1 - Résultats des opérations de scrutin du collège A

Nombre d'électeurs inscrits	8	Nombre de suffrages valablement exprimés	2
Nombre d'émargements	2	Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	2	Quotient électoral	2
Nombre de bulletins blancs, nuls et d'enveloppes vides	0		

## A obtenu:

LISTE	Voix	Total sièges obtenus par liste
ALEXANDER NEUMANN	2	1

## Est proclamé élu :

- Alexander Neumann

# Article 2 - Résultats des opérations de scrutin du collège BIATSS :

Nombre d'électeurs inscrits	7	Nombre de suffrages valablement exprimés	5
Nombre d'émargements	5	Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	5	Quotient électoral	5
Nombre de bulletins blancs, nuls et d'enveloppes vides	0		

#### A obtenu:

LISTE	Voix	Total sièges obtenus par liste
ALISON FREZAL	5	1

# Est proclamée élue :

- Alison Frézal.

# Article 3 - Résultats des opérations de scrutin du collège usagers :

Nombre d'électeurs inscrits	1027	Nombre de suffrages valablement exprimés	24
Nombre d'émargements	27	Nombre de sièges à pourvoir	3
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	27	Quotient électoral	8
Nombre de bulletins blancs, nuls et d'enveloppes vides	3		

#### A obtenu:

LISTE	Voix	Total sièges obtenus par liste
AVENIR ETUDIANTS	24	3

### Sont proclamés élus :

- Marine Rimaud (titulaire);
- Amélie Adamo (suppléante);
- Mauranne Cleret (titulaire);
- Cintia Ferreira (suppléante);
- Fatou-Dièye Fall (titulaire);
- Solène Choudhury (suppléante).

#### Article 5

Le directeur général des services et le directeur de l'UFR sont chargés de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 26 janvier 2017

La présidente de l'université Paris 8,

Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis pour la Présidente et par délégation le Directeur Général des Services François RIOU

Annick Allaigre